



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre la fraude à la minorité par la PAF

Question écrite n° 11384

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les conséquences préjudiciables de la dématérialisation pour la détection des fraudes aux documents d'identité, en particulier de la fraude à la minorité. Alertée par la police aux frontières (PAF), Mme la députée souligne que les agents de la PAF doivent faire face à une multiplication de la fraude documentaire dans l'étude des dossiers des mineurs non accompagnés (MNA). En effet, depuis 2015, les services de lutte contre l'immigration irrégulière ont signalé une augmentation significative des fraudes à la minorité : 882 cas de documents frauduleux ont été comptabilisés en vue d'une reconnaissance en tant que mineur non accompagné en 2018, contre 362 en 2017, soit une augmentation de 127 %. D'après l'expérience des agents de terrain, force est de constater que l'appui à l'évaluation de la minorité (AEM) mis en place par la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie n'est pas un outil suffisant pour lutter contre la fraude documentaire. Elle l'interroge sur les mesures envisagées pour remédier à cette situation aggravée par la numérisation des procédures.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11384

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8234

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)